en Algérie? Aujourd'hui, en est-il de même, quand ils ne trouvent plus sur la terre d'Afrique qu'une situation diminuée, suspecte, avec les attaques outrageantes des politiciens de la colonie et surtout avec le ridicule d'être commandés par un avocat aussi incapable que suffisant? Croit-on que le maréchal Bugeaud eût accepté de commander l'armée de l'Algérie sous l'autorité supérieur de M. Albert Grévy? Le général Saussier, si engagé qu'il fût personnellement dans le parti républicain, n'a pas voulu de cette dépendance. En tous cas, s'il y a quelque diminution d'initiative et d'entrain dans l'armée d'Afrique, croit-on qu'une discussion comme celle de Jeudi et qu'un langage comme celui de M. Ferry soient faits pour remédier à ce mal? (*Français*).

L'EMPRUNT DES KROUMIRS

Nous lisons dans le *Clairon*:

Au moment où les troupes allaient partir pour la Tunisie, le *Clairon* a affirmé qu'il n'y avait, au fond de l'affaire des Kroumirs, qu'une spéculation, et précisant les choses, il a parlé d'un emprunt, pour lequel on demanderait la garantie d'intérêt du gouvernement français.

Nos lecteurs n'ont peut-être pas perdu le souvenir de cette assertion.

Aujourd'hui, Mustapha est à Paris. Il vient, au nom du bey, contracter un emploi de *trois cents millions*, pour lequel il demande une garantie d'intérêt de cinq pour cent.

Les négociations avec les banquiers sont tellement avancées qu'on n'attend plus, pour conclure, que le vote de la garantie d'intérêt qui sera proposée aux Chambres.

Nous garantissons l'exactitude de ces renseignements.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 2 juillet

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

LA SÉANCE

A deux heures, M. LENOEL, l'un des secrétaires du Sénat, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté sans observation.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

Le Sénat reprend la suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'on discute en ce moment l'amendement de M. Delsol.

M. PARIEU dit que l'on pousse l'amour de la laïcisation jusqu'à l'excès.

M. FERRY dit: « Nous assistons à une série d'efforts tentés par des vaincus pour reconquérir le terrain perdu, » il ajoute: nous voulons que l'écolier pense à cette maxime: fais à autrui ce que tu voudrais que l'on te fit à toi-même.

Le ministre fait l'éloge du congrès des instituteurs.

M. JULES SIMON dit que l'école sans Dieu ne trouvera jamais d'adhérents dans l'université; il faut mettre dans la loi, que le maître enseignera aux enfants leurs devoirs envers Dieu et la Patrie. (Applaudissements à droite et au centre).

M. DE PARIEU se rallie à l'amendement de M. Jules Simon.

M. DE GAVARDIE interrompt.

Le Sénat consulté, prononce la prise en considération et décide que l'article 2 restera réservé.

L'article 3 est adopté par 166 voix contre 104.

M. ROBERT propose un amendement à l'article 4 établissant en principe que l'obligation soit applicable aux enfants et demande le renvoi de cet amendement à la Commission.

Le Sénat par 139 voix contre 123 décide que l'amendement ne sera pas renvoyé à la Commission et renvoie à lundi le vote sur cet amendement.

La séance est levée à 7 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 2 juillet 1881.

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX

LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 2 heures.

LES COLIS POSTAUX

La Chambre discute et adopte le projet de loi relatif aux colis postaux, portant: 1° modification de la loi du 3 mars 1881 en ce qui concerne les récépissés et connaissements; 2° suppression du droit de timbre des acquits à caution et passavants de douane et de la taxe du plombage.

SERVICE POSTAL
DISCOURS DE M. DES ROTOURS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des postes et des télégraphes, sur l'exercice 1881, d'un crédit supplémentaire de 300,000 fr. pour l'établissement d'un service postal entre la France, la Tunisie et l'Algérie.

M. DES ROTOURS dit que le programme du ministère des affaires étrangères contient l'établissement de grands travaux à exécuter en Tunisie.

Ce projet serait des plus louables si l'interventon financière de la France ne devait pas être demandée par la mise à exécution de ce beau programme. Or, le projet de loi présenté marque la première étape de cette intervention. Après les 300,000 francs demandés aujourd'hui, on doit s'attendre à d'autres appels au budget de la France (Applaudissements à droite.)

Par le projet actuel, il s'agit de créer une marine privilégiée faisant une concurrence inégale à cette marine marchande pour laquelle on a voté récemment des subsides considérables; il ne faut pas donner aux aventuriers tunisiens ce qu'on refuse aux cultivateurs français. (Très bien à droite.) Si les observations de M. Rouvier sont fondées, elles prouvent qu'il n'existe de grands inconvénients à exclure les membres de la droite de toutes les commissions.

Le projet mis aux voix est adopté par 341 voix contre 187.

M. ROUVIER proteste.

M. DE CHOISEUL répond que le projet de loi est antérieur aux évènements de Tunisie; il n'est pas question, dit l'orateur, de réaliser un programme mais de réaliser une mesure déjà proposée à titre facultatif; l'argent des contribuables ne sera jamais engagé sans l'assentiment de la France.

M. DES ROTOURS fait remarquer que le rapport s'appuie sur nos nouvelles relations avec la Tunisie, pour motiver la demande de crédit (Bruits, interruptions...) Quand il s'agit de questions d'argent, il est impossible d'obtenir le silence, (réclamations à gauche) mais la Chambre a le droit de connaître le programme des améliorations que l'on veut réaliser en Algérie.

RACHAT DES VOIES FERRÉES
DISCOURS DE M. DES ROTOURS

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et le liquidateur judiciaire de la compagnie des chemins de fer de Bourges à Gien et d'Argent à Beaune-la-Rolande, pour le rachat desdites lignes.

Après une discussion entre le rapporteur M. DE LA FORTE et M. JANVIER DE LA MOTTE le projet mis aux voix est adopté par 212 voix contre 166.

Dans la discussion des articles du projet M. DES ROTOURS dit que la doctrine de la commission est la doctrine des dotations (très bien, à droite,) on pourrait faire ce sacrifice si l'on se trouvait en face des souscripteurs primitifs mais tous les titres sont actuellement entre les mains de souscripteurs habiles.

L'union doit se faire entre toutes les parties de la Chambre contre les tripoteurs (très bien, à droite.)

Les conditions stipulées dans l'adjudication n'ayant pas été accomplies par la compagnie, celle-ci était déchue de tous ses droits et le chemin de fer devait revenir à l'Etat.

Pourquoi donc payer sept millions, ce que l'on peut avoir sans bourse délier?

Quatre cents millions ont déjà été donnés ainsi, ces millions constituent de véritables gratifications accordées aux spéculateurs sur les fonds des contribuables.

Tous les gouvernements ont derrière eux une meute de gens acharnés à s'enrichir.

Il est du devoir des Chambres de résister à ces prétentions illégitimes. (Très bien à droite).

M. NADAUD dit le gouvernement républicain en traine à sa suite que des gens honorables (Interruptions).

L'art. 1er est mis aux voix et adopté.

M. MÉLINE dépose son rapport sur les traités de commerce.

M. DE BAUDRY D'ASSON dépose un projet de résolution établissant que les députés ne voteront pas un ordre du jour de blâme ou de confiance

La Chambre adopte en 1re délibération, le projet de loi relatif aux travaux d'achèvement et d'amélioration des routes nationales.

La séance est levée à 6 heures.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi à 2 heures.

Infamie radicale

Le *Journal de la Nièvre* annonce que la *République de Nevers* et M. Capelle (Jules), employé de chemin de fer, sont cités devant le tribunal correctionnel de Nevers, pour son audience du 7 juillet, à raison du récit du prétendu accouchement d'une sœur bleue dans un wagon entre Pouilly-sur-Loires et Mesves, récit publié par la *République* dans son numéro du 15 juin.

L'assignation est lancée à la requête de Mme Marie-Thérèse-Geneviève Delevier, en religion sœur Marie Joséphine, supérieure générale de la congrégation des filles de la Sainte-Famille. Elle conclut à ce que M. Brulfort, gérant du journal la *République de Nevers*, et Capelle (Jules), soient condamnés solidairement à payer à la requérante la somme de vingt mille francs, à titre de dommages-intérêts, pour le préjudice causé à la congrégation qu'elle représente, par la publication des articles dont il s'agit, qu'en outre, le jugement à intervenir soit publié dans divers journaux « *in extenso* et en première page dans les journaux qui se publient à Nevers, dans dix journaux de Paris et dans vingt journaux des départements, le tout au choix de la requérante et aux frais de Brulfert et de Capelle, solidairement. »

Se souvenir que les journaux radicaux ont fait dans leurs colonnes un étalage pompeux de ce scandale.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Le Nancq, sous lieutenant au 43e de ligne, passe au 62e de même arme, en remplacement de M. Loréal qui permute avec lui.

—

M. Robin, conducteur de 3e classe des ponts-et-chaussées à Lille, est nommé sous lieutenant dans le corps territorial du génie.

—

Dans sa séance du 28 juin dernier, le Sénat a enfin adopté sans discussion la loi relative aux capitaines montés. La dite loi va être immédiatement mise à exécution.

—

Voici la liste des troupes du corps expéditionnaire de Tunisie, rentrées en France ou en Algérie:

7e bataillon de chasseurs, à Marseille;
40e de ligne à Marseille;
141e de ligne, à Avignon;
1er hussards;
1er bataillon du 18e de ligne, à Pau;
1er bataillon du 22e de ligne, à Lyon;
1er bataillon du 57e de ligne, à Bordeaux;
1er bataillon du 88e de ligne, à Auch;
1er bataillon du 96e de ligne, à Montélimar;
1er bataillon du 92e de ligne, à Lyon;
1er bataillon du 38e de ligne, à Lyon;
Etat-major de l'artillerie de la colonne Bréart, 8es batteries des 5e et 6e d'artillerie;
2 bataillons du 2e tirailleurs algériens, à Oran;
1er tirailleurs, à Alger;
1 bataillon du 4e zouaves, à Alger;
9e régiment de chasseurs, à Oran,
1 détachement de la 7e compagnie du train des équipages militaires (division d'Alger.)

Bulletin Economique

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de juin 1879

12.415	colis de laine peignée	1.335.782 k°
150	» d'écouailles blouss.	16.349
988	» de laine filée	105.370
7	» de soie	».672
2.460	» de coton	263.246
16.029	colis pesant ensemble	1.721.319 kos

Mouvement du mois de juin 1880

7.668	colis de laine peignée	824.897 k°
32	» d'écouailles blouss.	2.854
1.304	» de laine filée	139.256
3	» de soie	127
1 273	» de coton	136.210
10.280	colis pesant ensemble	1.103.341 kos

Mouvement du mois de juin 1881

14.918	colis de laine peignée	1 607.763 k°
35	» d'écouailles blouss.	3 769
981	» de laine filée	104.404
6	» de soie	87
1.308	» de coton	140.083
17.278	colis pesant ensemble	1.856.111 kos

Décreusages 64 opérations
Titrages 668 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

MOUVEMENT DE LA CONDITION PUBLIQUE DE TOURCOING

Pendant le mois de juin 1881

11,637	colis laines peignées	1,274,769 k.	000
2,064	» » filées	176,408	100
143	» » blousses	12,503	200
483	» » cotons	49,216	800
	Poids total.	1,512,837 k.	100

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente

5,675	colis laines peignées	629,793 k. 100
1,300	» » filées	110,148 k. 500
37	» » blousses	3,184 k. 900
521	» » cotons	50,461 k. 100
	Poids total.	793,587 k. 600

Différence en plus de 719,249 k. 500
Titrage 127 opérations
Décreusage, 24 id.

Voici le mouvement hebdomadaire de la Condition de Tourcoing du 25 juin au 1er juillet inclus:

1 878	colis laines peignées	208,392 k. 100
494	» » filées	45,854 k. 600
7	» » blousses	495 k. 000
147	» » cotons	15,181 k. 200
	Poids total.	269,922 k. 900

Les canaux du Nord mis à l'enquête. — Le projet du canal de jonction de l'Escaut à la Meuse, établi par M. Quinette de Rochemont, ingénieur en chef, a été soumis, pendant un mois, à la préfecture du Nord et dans les sous-préfectures de Cambrai et de Valenciennes, à une enquête d'utilité publique.

Cette enquête est close depuis le 1er juillet et la commission se réunira le 9 courant à la préfecture. Les avis sont très favorables; l'arrondissement de Cambrai, dont la population ouvrière est si éprouvée depuis quelques années, a un intérêt direct et considérable à l'exécution de ce canal.

La rectification de la Deûle, dans la traversé de Douai, est également mise à l'enquête. On sait que le nouveau tronçon va de Courchelettes à Auby, donnant une réduction de parcours considérable, et supprimant les passages les plus dangereux et les plus difficiles.

Tous ceux qui se servent des canaux dans le Nord ont un intérêt direct à ce que cette rectification soit immédiatement exécutée.

La plupart des déposants demandent, dit-on, que ce nouveau tronçon, qui fait partie du grand canal du Nord soit exécuté dans les dimensions par M. Flamant, soit avec 17 mètres de largeur et 2 mètres 50 de profondeur utile. L'*Echo du Nord* dit que l'enquête sera close le 18 juillet. Il est temps que les retardataires envoient leurs dépositions.

Le grand Canal du Nord

La commission d'enquête du département de l'Oise s'est prononcée en faveur du projet de M. Flamant.

Jusqu'ici les commissions du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise appuient énergiquement le projet de canal direct, suivant le tracé de M. l'ingénieur en chef Flamant; toutes demandent au moins 17 mètres de largeur, 2 mètres 50 de tirant d'eau et des écluses jumelles.

Il reste à connaître l'opinion des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Traité de commerce franco-suédois-norwégien

D'après les journaux de Christiania M. le professeur Broch vient de quitter cette ville pour se rendre à Paris, où il doit prendre part aux négociations concernant le renouvellement du traité de commerce entre la France et les royaumes de Suède et de Norvége.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

C'est ce matin, à 11 h. 1/2 qu'a eu lieu, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, la distribution des prix aux lauréats du 11e grand concours international de tir offert par le cercle des *Carabiniers roubaisiens*, aux sociétés et amateurs français et étrangers, aux officiers et soldats des différents bans de l'armée française et aux élèves de toutes les écoles de la ville.

MM. Pierre Flipo, adjoint; Deletoile, conseiller municipal; Letourneur, officier de gendarmerie; Harinkouck, président du Cercle des *Carabiniers roubaisiens* se tenaient sur l'estrade.

M. le général commandant en chef le 1er corps d'armée invité à la cérémonie, s'était faite excuser par une lettre dont le président a donné lecture.

M. Deletoile a ouvert la séance par quelques paroles qui ont été vivement applaudies, puis M. Harinkouck a prononcé un discours dont voici le texte:

Messieurs,

Notre onzième grand concours est terminé et nous avons lieu d'être tout particulièrement satisfaits de son résultat. Notre société s'est placée comme points et comme importance, au rang des premières sociétés de France et de l'étranger (32500 balles ont été tirées et 4 maximums ont été faits).

Notre but, Messieurs, est très bien connu de vous; vous savez combien il est grand: Il s'agit en effet d'initier à l'art du tir non seulement les hommes faits, mais encore les enfants des écoles dans toutes les villes de France (dans tous les concours nous leurs offrons ainsi qu'aux militaires des prix gratuits). Maintenant que tous les Français sont soldats, tous doivent être familiarisés avec le maniement des armes à feu, et il n'acquerront une certaine précision, que par l'habitude qu'ils auront de ces mêmes armes. Quelle confiance n'a pas en lui-même l'homme qui, se trouvant en présence d'un ennemi dans un moment décisif, est sûr de son tir. La guerre de Tunisie, qui vient fort heureusement de se terminer à notre avantage, en est un exemple, car là chaque homme avait sa valeur, s'il savait se servir de son arme.

Une autre considération, qui a aussi son côté pratique, plaide éloquemment en faveur de l'œuvre que nous encourageons.

L'éducation militaire du soldat ne demande pas un apprentissage bien long; mais il en est tout autrement de l'exercice du tir qui exige une pratique constante et que l'on considère comme le plus important de tous les exercices militaires. Revenu dans ses foyers, le jeune soldat perd cette pratique et ne peut la conserver qu'en fréquentant les sociétés de tir.

Ces motifs nous prouvent que nous devons employer tous nos efforts pour arriver à faire de tout Français un tireur adroit et sûr: Préparer la jeunesse à la défense du territoire, c'est entretenir et fortifier en elle l'amour de la patrie. Eh bien! voila notre but.

Le gouvernement l'a bien compris, (les circulaires ministérielles en font foi), et il encourage nos sociétés par des primes d'honneur dans les concours. Le Président de la République, tous les ans, nous accorde un prix; le ministre de la guerre, le général Lefebvre, commandant le premier corps d'armée; M. le préfet du Nord, M. Scrépel, député de Roubaix; M. Léon Allart, maire de notre ville; M. Morel, conseiller d'arrondissement, et M. Isaac Holden, industriel, ont répondu généreusement à notre appel; l'administration municipale nous accorde son appui qui nous est indispensable, mon devoir est de lui exprimer ici mes remerciements au nom de la société toute entière ainsi qu'aux autres généreux donateurs dont les noms sont inscrits sur notre programme.

Je dois, Messieurs, une mention spéciale à M. Pierre Catteau, conseiller général et président d'honneur de notre société, qui ne veut jamais laisser passer un concours sans nous offrir plusieurs dons magnifiques comme ceux que vous admirez aujourd'hui

Les Dames de la ville ont, pour la première fois, pris l'initiative de nous offrir un prix, nous les en remercions du fond du cœur et confessons que ce prix est pour nous le plus aimable de tous les encouragements.

Je remercie aussi les tireurs étrangers qui sont venus prendre part à notre concours.

La *Grande-Harmonie* dont la réputation est européenne, a droit également à notre reconnaissance et je remercie sincèrement tous ses membres et son chef éminent d'avoir bien voulu rehausser cette réunion par leur présence.

En terminant, permettez-moi de faire un appel chaleureux au concours de chacun de vous. Aidez-nous à remplir notre but par votre propagande autour de vous, dans vos familles. Que la jeunesse de notre ville comprenne bien le résultat que nous nous proposons d'obtenir, et, j'en ai la conviction, elle viendra à nous, car notre œuvre est une œuvre toute française et pratique.

Le discours prononcé par l'honorable président du Cercle des *Carabiniers roubaisiens* a été couvert d'applaudissements.

La proclamation des récompenses a ensuite eu lieu dans l'ordre suivant:

Distance: 200 mètres. — PRIX D'HONNEUR. — Deux séries de cinq balles au plus haut point dans une série.

1er prix. Un révolver avec étui, offert par M. le Ministre de la Guerre, à M. H. Leverd, d'Hesdin, 29 points; 2e une médaille en vermeil, offerte par M. Harinckouck, président des Carabiniers, à M. Edmond Scamps, de Roubaix, 27; 3e une médaille en vermeil, offerte par M. C. Cordonnier fils, vice-président des Carabiniers, à M. Wattelle de Douai, 26; 4e une médaille en argent, à MM. G. Vouzelle, Roubaix, 26; 5e id., Lamotte, Condé, 26; 6e id., Piquet, Douai, 25; 7e une médaille en bronze, Félix Prouvost, Roubaix, 25; 8e id., Henri Buisine, Roubaix, 25; 9e id., Jean-Baptiste Philippe, Roubaix, 25; 10e id., Petre, Bruxelles, 24; 11e id., Alphonse Wibaux, Roubaix, 24; 12e id., Georges Dervaux, Tourcoing, 23.

CIBLE A VOLONTÉ — AUX POINTS.— Distance: 200 mètres. — Maximum 30 points.

1er prix, offert par M. Pierre Catteau, Conseiller général, une caisse d'argenterie, MM. Vouzelle, Roubaix, 30 212 5/20; 2e offert par M. Pierre Catteau, Conseiller général, un magnifique bronze, G. Dervaux, Tourcoing, 30 279 1/20; 3e offert par M. Isaac Holden, Petre Bruxelles, 30 330 4/20; 4e id. id., H. Leverd, Hesdin, 30 372 15/20; 5e 3 couverts aux armes de la ville, valeur 120 fr., E. Nison, Roubaix, 29 points; 6e 7 couverts aux armes de la ville, valeur 280 fr., H. Buisine, Roubaix; Delsaux, Valenciennes et Th. Grimonprez, Roubaix, chacun 29; 9e 2 id. id. id., 80 fr., J. Léonard Tournai et Edmond Scamps, Roubaix, chacun 29; 11e 1 id. id. id., 40 fr., Alph. Wibaux, Roubaix, 28; 12e 1 id. id. id., 40 fr., Bar, Béthune, 28; 13e 1 id. id. id., 40 fr., Desmaret, Bruxelles, 28; 14e 2 id. id. id., 80 fr., Félix Prouvost, Roubaix et G. Wattinne, id., chacun 28; 16e 1 id. id. id., 40 fr., Defline, Tournai, 28; 17e 1 id. id. id., 40 fr. Wattelle, Douai, 28; 18e 1 id. id. id., 40 fr., J. Philippe, Roubaix, 27; 19e 1 id. id. id., Piquet, Douai, 27; 20e 1 id. id. id., 40 fr., Ritte, Tournai, 27; 21e 1 id. id. id, 40 fr., V. Isbecque, Tournai, 27; 22e 1 id. id. id., 40 fr., Lemaire-Papon, Roubaix, 27; 23e 1 id. id. id., 40 fr., Ernest Réquillart, id, 27; 24e 2 id id id, 80 fr., Delerue, Tournai et Raiquem, Courtrai, chacun 27; 26e 6 cuillères à café, 30 fr., Lemoinier, Lille, 27; 27e 6 id id, 30 fr., Vince, Tournai, 27; 28e 5 id id, 25 fr., W. James, Dunkerque, 27; 29e 5 id id, 25 fr., Lamotte, Condé, 27; 30e 5 id id, 25 fr., A. Scrive, Lille, 26; 31e 5 id id, 25 fr., Bailly, Lille, 27; 32e 4 id id, 20 fr., Vandenbranden, Bruxelles, 26; 33e 4 id id, 20 fr., Julien Bourgois, Tournai, 26; 34e 4 id id, 20 fr., Carlos Cordonnier, Roubaix, 26; 35e 4 id id, 20 fr., Pirnay, id, 26; 36e une médaille en bronze, Desmedt, Tournai, 26; 37e 1 id id, Petit, Douai, 26; 38e id id, Vangheluwe, Tournai, 25; 39e 1 id id, H. Cambrai, Roubaix, 25; 40e 1 id id, Cheval, Valenciennes, 25.

Pour les barrages égaux, le classement est fait par ordre alphabétique.

CIBLE A VOLONTÉ. AUX BLANCS. — Distance: 200 mètres. — 1er Prix, offert par M. le Président de la République, un déjeuner en porcelaine de Sèvres, MM. J. Philippe, Roubaix, 1 m/m 8/20; 2e, offert par le Conseil général du Nord, *un objet d'art*, Alph. Wibaux, Roubaix, 1 m/m 10/20; 3e, offert par M. Morel, Conseiller d'arrondissement, Félix Prouvost, Roubaix, 1 m/m 13/20; 4e, 2 couverts aux armes de la ville, valeur 80 fr., Petit, Douai, 2 m/m 1/20; 5e, 1 id. 40 fr., Henri Buisine, Roubaix, 2 m/m 9/20; 6e, 1 id. 40 fr., Desmet, Tournai, 3 m/m 11/20; 7e, 1 id. 40 fr., G. Wattinne, Roubaix, 3 m/m 16/20; 8e, 1 id 40 fr., Defline, Tournai, 5 m/m 5/20; 9e, 1 id. 40 fr., J. Léonard, Tournai, 6 m/m 7/20; 10e, 1 id. 40 fr., Allemand, Lille, 6 m/m 17/20; 11e, 1 id. 40 fr., Gustave Vouzelle, Roubaix, 7 m/m; 12e, 1 id 40 fr., Raiquem, Courtrai, 7 m/m 17/20; 13e, 1 id. 40 fr., Th. Grimonprez, Roubaix, 8 m/m 3/20; 14e, 1 id. 40 fr., Ed. Scamps, Roubaix, 8 m/m 11/20; 15e, 1 id. 40 fr., Desmaret, Bruxelles, 8 m/m 15/20; 16e, 6 cuillers à café aux armes de la ville, valeur 30 fr., Leverd, Hesdin, 9 m/m; 17e, 6 id. 30 fr., G. Dervaux, Tourcoing, 9 m/m 9/20; 18e, 5 id. 25 fr., N. Libouille, Bruxelles, 9 m/m 19/20; 19e, 5 id. 25 fr., Buffin, Tourcoing, 10 m/m 2/20; 20e, 4 id. 20 fr., Cheval, Valenciennes, 10 m/m 7/20; 21e, 4 id. 20 fr., W. James, Dunkerque, 10 m/m 17/20 au sort; 22e, une médaille en bronze, Lion, Tournai, 10 m/m 17/20; 23e, 1 id. Lemoinier, Lille, 11 m/m; 24e, 1 id. E. Nison, Roubaix, 11 m/m 4/20; 25e, 1 id. Petre, Bruxelles, 11 m/m 16/20; 26e, 1 id. Delourme, Tournai, 12 m/m 9/20; 27e, 1 id. Lamotte, Condé, 12 m/m 13/20; 28e, 1 id. Ritte, Tournai, 13 m/m 5/20; 29e, 1 id. R. Desrumeaux, Roubaix, 13 m/m 18/20; 30e, 1 id. Piquet, Douai, 14 m/m 8/20.

CIBLE A VOLONTÉ, AUX ARMES DE GUERRE PROPREMENT DITES, AUX POINTS. — Distance: 200 mètres. — 1er Prix, offert par M. Scrépel, député, MM. Levert, de Hesdin, 29 points; 2e, 6 % de la recette, Léonard, Tournai, 28 p.; 3e, 5 % id., Bar, Béthune, 28 p.; 4e, 4 % id., Raiquem, Courtrai, 27 p.; 5e, 3 % id., Scrive, Lille, 27 p.; 6e, 3 % id., G. Vouzelle, Roubaix, 26 p.; 7e, 3 % id., Delrue, Tournai, 26 p.; 8e, 2 % id., Vungheluwe, Tournai, 25 p.; 9e, 2 % id., Isbecque, Tournai, 26 p.; 10e, 2 % id., Lemoinier, Lille, 26 p.

AUX BLANCS. — Distance 200 mètres — 1er prix, 7 % de la recette, MM. Vince, Tournai 3 m/m 11/20; 2e 6 % id. Gustave Wattinne Roubaix 3 m/m 19/20; 3e 5 % id. Libouille Bruxelles 4 m/m 17/20; 4e 4 % id. Baily, Lille 5 m/m 15/20; 5e 3 % id. E. Nison, Roubaix 6 m/m 18/20; 6e 3 % id. Dominique Heuitz, Bruxelles 8 m/m 6/20; 7e 3 % id. Hidouq, Lille 11 m/m; 8e 2 % id. G Dervaux Tourcoing 14 m/m 6/20; 9e 2 % id. Piroay, Roubaix 16 m/m 17/20; 10e 2 % id. Carlos Cordonnier, Roubaix 17 m/m 13/20.

CIBLE A VOLONTÉ. — AUX BLANCS. — Distance: 100 mètres. — 1er prix, offert par M. Allard maire de la ville, MM. Lemaire-Papon, Roubaix 1 m/m 9/20; 2e offert par les Dames de la ville, Wattelle, Douai 2 m/m 6/20; 3e 2 couverts et 4 cuillières à café, valeur 100 fr. Ed. Scamps Roubaix 4 m/m 12/20; 4e 2 couverts aux armes de la ville 80 Allemand, Lille 4 m/m 17/20; 5e 2 id. 80 Henri Buisine, Roubaix 5 m/m; 6e 1 id. 40 Alphonse Wibaux, Roubaix 5 m/m 2/20; 7e 1 id. 40 Lamotte, Condé 5 m/m 3/80; 8e 1 id. 40 G. Dervaux, Tourcoing 5 m/m 5/20; 9e 1 id. 40 Lemoinier, Lille 5 m/m 19/30; 10 6 cuillières à café 30 Delsaux, Valenciennes 6 m/m; 11e 6 id. 30 Gustave Vouzelle, Roubaix 6 m/m 1/20; 12e 5 id. 25 Sommier Flavy-le-Martel 6 m/m 6/20; 13e 5 id. 25 J. Léonard, Tournai 8 m/m 6/20; 14e 5 id 25 Carlos Cordonnier, Roubaix 8 m/m 12/20; 15e 4 id. 10 Cheval Valenciennes 8 m/m 17/20; 16e 4 id. 20 Gustave Wattinne, Roubaix 10 m/m 12/20 17e 1 médaille en argent J. Philippe, Roubaix 10 m/m 16/20; 18e 1 médaille en bronze Delourme. Tournai 11 m/m; 19e 1 id. Th. Crimonprez, Roubaix 11 m/m 6/20; 20 1 id. Lion, Tournai 11 m/m 13/20.

TIR MILITAIRE. — Cible réservée aux officiers de toutes armes. Deux séries de cinq balles à la plus belle série. Fusil gras.

1er prix, offert par M. le général Lefebvre, une lorgnette de campagne, MM. Boutemy, sous-lieutenant, 1er régiment de ligne; 2e, offert par M. Harinkouck, président du cercle des carabiniers, une médaille en vermeil, Georges Dervaux, sous-lieutenant de réserve, 1er de ligne; 3e, une médaille en argent, Charles Dervaux, sous-lieutenant au 73e de ligne; 4e, id., Florin, capitaine au 1er régiment territorial; 5e, une médaille en bronze, Dubrulle, lieutenant territorial; 6e, id, Schoenlaub sous-lieutenant territorial; 7e, id, Duthoit, sous-lieutenant de réserve; 8e, un brevet, E. Cornille, lieutenant territorial; 9e, id., E. Roussel, sous-lieutenant de réserve; 10e, id., Letourneur, lieutenant de gendarmerie.

CIBLE RÉSERVÉE AUX SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS DE TOUTES ARMES. — Distance 200 mètres. — Fusil gras. — Aux points.

1er prix, une montre en argent, Allemand, territorial à Lille, 27 points; 2e, id., Paul Waren, 15e artillerie; 3e, une montre en aluminium, François Deledalle, sergent de réserve; 4e, id., Louis Dervaux, 1er de ligne; 5e, une pipe en écume, Théophile Babin, chef armurier, 19e chasseurs; 6e, id., Thiilier, brigadier, chasseurs à cheval; 7e, une pipe en racine, Henri Cochon, 39e de ligne; 8e, id., Paul Bonnel, 73e de ligne; 9e, une blague à tabeau, H. Piot, sous-officier de réserve; 10e id. Firmin Dubar, caporal, 8e de ligne; 11e, id. E. Nison, territorial; 12e, id., Carlos Cordonnier, territorial; 13e, id., Dejardin, territorial; 14e, id., Pierre Deldalle, caporal, 1er de ligne; 15e, Hidoux, territorial.

TIR DES ÉLÈVES DE LA VILLE. — Carabine Flobert. — Prix offerts par Mme Rosoor et MM. Leclercq Dupire, A. Nuyts, Ach. Florin, Jonville, Ric. Desrousseaux, Th. Grimonprez, E. Réquillart, F. Ernoult, Philippe, Steinicke, Duchesne, Nison et Alf. Dupire.

1er prix, Henri Platt; 2e, Victor Broux; 3e, Albert Gruard; 4e, Victor Piquet; 5e, Jules Dufie; 6e, Jules Delajus.

Tir des élèves des Ecoles de la Ville (suite): 7e prix, Duprès Ernest; 8e Tassart Florimond 9e Bonnel Florimond; 10e P. Delattre; 11e Deheuwels Auguste; 12e Agache Henri; 13e Cuvru 14e Dujardin Richard; 15e A. Vernier; 16e Victor Forest; 17e Beirnard César; 18e Wante Alfred; 19e Plateau Jules; 20e Maniez Joseph; 21e Merésonne; 22e Mimerel; 23e Loridan Louis 24e Edmond Bantegny.

PRIMES.

Pour 25 blancs, 1 cuillière à café, 5 francs; pour 50 blancs, 2 id, 10 fr. pour 75 blancs, 3 id, 15 fr; pour 100 blancs, 4 id., 20 fr.: pour 125 blancs, 6 id., 30 fr.; pour 150 blancs, 1 couvert 40 francs.

ONT DÉPASSÉ LA PRIME DE 150 BLANCS. — MM. Alphonse Wibaux, Roubaix; Edmond Scamps, id.; Buisine, id.; Nison, id.; Théodore Grimonprez id.; Gustave Wattinne, id.; Félix Prouvost, id.; Gustave Vouzelle, id.; Leverd, Hesdin; Lemoinier, Lille B

MM. Dervaux, Tourcoing, 117 blancs; Léonard, Tournai, 103; Jean-Baptiste Philippe, Roubaix, 91; Carlos Cordonnier, id., 86; A. Harinckouck, id., 80; Lemaire-Papon, id., 79; Delsaux, Valenciennes, 76; Delrue, Tournai, 69; Lamotte, Condé. 67; Vangheluve, Tournai, 60; Raiquem, Courtrai, 52; Deffire, Tournai, 52; Desmarets, Bruxelles, 52; H. Cambrai, Roubaix, 51; Cheval, Valenciennes, 50; Lion, Tournai, 50; Pirnay, Roubaix, 45; Pêtre, Bruxelles, 45; Desmedt, Tournai, 42; Vince, Tournai, 40; Bailly, Lille, 39; Wattel, Douai, 37; Isebecq, Tournai, 37; Piquet, Douai, 36; Allemand, Lille, 32; Scrive, id., 31; Bar, Béthune, 26; Petit, Douai, 26; Ritte, Tournai, 25; James, Dunkerque, 25; Place, Valenciennes, 25.

Primes de 15 blancs pour les tireurs n'ayant pas obtenu de prix. — M. Sya, Béthune, 15 blancs.

Pendant la distribution des prix, la *Grande-Harmonie* a brillamment exécuté les plus belles compositions de son répertoire.

La cérémonie était terminée à 1 heure.

—

La Mairie nous communique l'avis suivant:

Nous Préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'honneur, etc.

Vu la décision en date du 28 février 1881, par lequel M. le ministre des travaux publics a approuvé conditionnellement le projet présenté le 10 novembre 1880 par la compagnie rétrocessionnaire des tramways de Roubaix pour la construction de la ligne suburbaine n. 3 vu notre arrêté du 1er avril 1881 relatif aux modifications et additions à apporter au projet dont s'agit, conformément à la décision ministérielle sus-visée;

Vu les rapports des ingénieurs des Ponts-et-chaussées en date des 20, 22 juin 1881,

Vu les circulaires ministérielles des 12 mars 1877 et 13 décembre 1878.

ARRÊTONS.

Article 1er. Le projet présenté le 10 novembre 1880 par la compagnie rétrocessionnaire des tramways de Roubaix et Tourcoing et modifié par les ingénieurs des Ponts et Chaussées sera soumis à la Mairie de Roubaix à une enquête de commodo et incommodo d'une durée de quinze jours commençant le 2 juillet prochain et finissant le 18 du même mois.

Article 2. Il sera donné à cette enquête toute la publicité possible dans les communes de Lys et de Lannoy. En seront informés individuellement les propriétaires et locataires portés au tableau ci-après et toutes autres personnes que les municipalités croiraient lésées dans l'exercice de leurs usages et bénéfices de riveraineté.

COMMUNE DE LYS

Propriétaires	*Locataires*
Liénart François estaminet du *Franc Bois*.	»

COMMUNE DE LANNOY

Rue de Roubaix	(Côté gauche)
Plouvier veuve	»
Renard	Charlet veuve
Wilfart	Gallier
Carlos Dujardin	Delmazure frères
Defrennes-Derache	
Rue de Roubaix	(Côté droit)
Bouchery-Desailly	Bury-Duchatel
Delcroix	Bourgeois
Piat veuve	Bottremieux
Michel	Delcroix
Locaut	Minor
Hespel	Liénard
Deplechin	

Article 3. Le dossier de l'enquête sera soumis ensuite aux délibérations du Conseil municipal de Roubaix; ensuite il nous sera retourné pour être envoyé à l'examen de M. le Ministre des travaux publics.

Article 4. MM. les maires de Roubaix, Lys et Lannoy sont chargés de l'exécution du présent arrêté lequel sera notifié à M. l'ingénieur en chef du département.

Fait à Lille, le 29 juin 1881.

Pour le Prefet, le secrétaire général délégué, signé: BOUFFET.

Par ampliation:
Le Conseiller de Préfecture-faisant fonctions de secrétaire général, PRANEUF.

ENTRÉE SOLENNELLE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque arrivera dans la ville archiépiscopale le mardi 5 juillet, par le train de 11 h. 15 m L'un de MM. les Vicaires Généraux, l'attendra à la gare. Une voiture, attelée de quatre chevaux conduits à la main et escortée par un groupe de jeunes gens à cheval, l'amènera en ville. A cinq cents mètres des portes, un escadron du 16e dragons prendra la tête.

Près de la porte Robert, une tente sera dressée dans laquelle Monseigneur revêtira les ornements pontificaux. Sa Grandeur se placera ensuite sous le dais que porteront quatre diacres et sera complimentée, au nom du diocèse, par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lydda.

Sur le parcours, toutes les troupes de la garnison seront rangées en ordre de bataille. Les honneurs militaires seront rendus au Prélat au fur et à mesure qu'il passera devant le front des troupes.

Le cortége sera composé du Clergé, des Institutions et Ecoles, des élèves des deux Séminaires qui chanteront le cantique *Benedictus*, des Communautés religieuses, du corps professoral de l'Université catholique de Lille, des hommes faisant partie des Œuvres catholiques tant de la ville que du diocèse. Immédiatement avant le dais viendront MM. les membres du Chapitre et MM. les Vicaires-Généraux.

Les salves d'artillerie réglementaires seront tirées dès que Sa Grandeur entrera en ville.

Le parcours est celui déjà indiqué: rues de la Porte-Robert, de la Herse, des Trois-Pigeons, Place-d'Armes, rues Saint-Martin, de Noyon et place Saint-Sépulcre. — Les habitants sont priés de pavoiser leurs maisons. Des arcs de triomphe seront élevés à l'entrée des rues des Trois-Pigeons, Saint-Martin, Saint-Sépulcre.

L'église métropolitaine sera fermée au public jusqu'à l'entrée du cortége. Immédiatement après, l'entrée sera complètement libre.

Arrivée au pied de l'autel, Sa Grandeur, après qu'il aura été donné lecture des bulles de préconisation, entonnera le *Te Deum*; puis, Monseigneur, ayant pris place sur le trône pontifical, recevra l'obédience des membres du clergé présents, et ensuite prononcera du haut de la chaire son discours d'intronisation.

La cérémonie se terminera par la Bénédiction pontificale donnée d'abord à l'intérieur de l'église, puis ensuite du haut du perron.

A deux heures auront lieu les réceptions officielles. — Pendant toute la journée, un piquet d'honneur de quarante hommes commandés par un officier se tiendra dans la cour de l'Archevêché.

—

M. Joubert, ancien préfet du Gers, est nommé percepteur à Lille.

—

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant:

Article 1er. Les propriétaires détenteurs ou possesseurs de chevaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de la maladie contagieuse dite *Typhus* ou *Fièvre typhoïde*, sont tenus d'en avertir immédiatement le Maire de la commune où lesdits animaux se trouvent, et de les tenir isolés de tous autres animaux de l'espèce chevaline.

Art. 2. Le Maire informera d'urgence, en même temps que le Vétérinaire chargé du service cantonal, le Préfet ou le Sous-Préfet de son arrondissement, de l'apparition de l'épizootie, du nombre des animaux malades, du nom du propriétaire, et veillera à la stricte exécution de la séquestration prescrite.

Art. 3. Les animaux malades ou suspects ne pourront circuler, sous aucun prétexte, ni pour aucun motif; les pâturages et les abreuvoirs communs, l'entrée des foires et marchés leur sont complètement interdits. Leurs fumiers seront enfouis.

Art. 5. La séquestration ne sera appliquée qu'aux seuls animaux atteints ou soupçonnés d'être infectés de la maladie; elle sera levée par le Maire sur le vu d'un certificat du Vétérinaire constatant le bon état sanitaire des animaux.

Art. 5. Les écuries et autres locaux dans lesquels auront séjourné les animaux atteints de la maladie seront assainis; ces locaux ne pourront être réoccupés qu'après qu'il aura été constaté, par le Maire ou son délégué, assisté du Vétérinaire cantonal, que les causes d'infection n'existent plus.

—

La Société des agriculteurs du nord tiendra sa réunion mensuelle au Grand-Hôtel de Lille, le mercredi 6 juillet prochain, à onze heures et demie du matin.

ORDRE DU JOUR: M. Renouard. — L'agriculture en Algérie: les céréales, les bestiaux, le matériel agricole, les plantes industrielles, les primeurs.

M. Ladureau. — Compte-rendu de la section d'agronomie au Congrès scientifique d'Alger.

M. Deleporte-Bayart. — 1° Les animaux reproducteurs au Concours régional agricole d'Alger en avril 1881.

Situation agricole de la contrée algérienne.

Compte-rendu du concours de Versailles (espèce bovine).

M. Chieus, père. — Les animaux reproducteurs au concours départemental d'Hazebrouck.

M. Thelliez. — Communications sur les transactions entre cultivateurs et fabricants de sucre, ayant pour objet la vente à la densité,

M. Macarez. — 1° Compte-rendu de la Conférence entre M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce et la délégation de la Société concernant la culture de la betterave.

Compte-rendu du Concours de Versailles (espèce chevaline).

M. Corenwinder. — 1° Compte-rendu du concours de Versailles (instrument et produits).

Observations sur les tourteaux.

Affaires diverses.

Supplément à l'ordre du jour, nomination de délégués aux différents concours. Scrutin sur les candidatures de MM. Le Carpentier, substitut du procureur de la République à Cambrai, présenté par MM. Bernard, d'Aubencheul-au-Bac, et Macarez.

Charles Maitte, fabricant de sucre à Vaux-Audigny (Aisne), présenté par MM. J. Hallette et Macarez.

Charles Meaux, cultivateur-éleveur à Laventie (Pas-de-Calais) présenté par MM. Delporte-Bayart et Beccue.

Edmond Vianne, ingénieur-directeur du journal d'agriculture progressive, rue Dauphine, 18, Paris, membre correspondant, présenté par MM. Corenwinder et Deleporte.

Vermond, propriétaire-éleveur à Péronne (Somme), présenté par MM. Deleporte et Famechon.

M. Herby, agriculteur à Haynecourt, présenté par MM. Tribout et Dubar.

Derieux André, agriculteur à Avesnes-lès-Aubert, présenté par MM. Tribout et Dubar.

—

On annonce que M. Thellier de Poncheville, le sympathique avocat qui, l'année dernière, au banquet royaliste de Lille, a si bien traité « *la question ouvrière*, » viendra, à Tourcoing, donner une conférence qui aura pour titre:

« La République est-elle possible »

Cette conférence aura lieu dans les magasins de M. Félix Lorthiois, place des Nonnes, le dimanche 10 juillet, à trois heures et demie.

Les personnes oubliées, qui désireraient des lettres d'invitation, peuvent s'adresser à MM.

Leroux-Bériot, rue de Lille;
Barrois-Lepers, rue de la Station;
Edouard Dewavrin, rue du Tilleul.

—

Le *Petit Nord*, dont la crédulité deviendra proverbiale, a publié et affiché dans sa salle de dépêches un *faux* que lui a valu, de la part du P. Taverdon, la lettre suivante:

Lille, le 2 juillet 1881.

Monsieur l'Administrateur-Gérant du *Petit Nord*,

J'apprends par un de mes amis, (car je lis peu les journaux et encore moins le vôtre) que, depuis quelques jours, vous égayez vos lecteurs à mes dépens.

Quelle bonne fortune de pouvoir ridiculiser un Jésuite après l'avoir expulsé! On ne serait même pas éloigné de le reléguer au pays des Kroumirs, parce qu'il s'est permis de bénir je ne sais quel objet pieux et de faire, dans un certificat (qu'il n'a pas délivré) quatre fautes d'orthographe, sans compter celles qui blessent le français et la littérature. Quel crime abominable!

Il paraîtra moindre cependant aux yeux des honnêtes gens que celui d'attaquer un homme inoffensif, et, pour en avoir facilement raison, de faire usage de *faux* et d'une littérature qui n'a rien de commun avec celle du grand siècle.

Si vous aviez affaire à un militaire ou à quelque bourgeois d'allure martiale, vous y regarderiez à deux fois avant d'en agir ainsi. Vous êtes plus brave en face d'une soutane. Certaines aventures récentes auraient dû cependant vous donner quelque prudence.

On me conseillait de vous faire un petit procès pour *diffamation* et usage de *faux certificats*; j'ai préféré user d'indulgence, et me contenter pour aujourd'hui de quelques lignes de rectification (en texte ordinaire) dans votre numéro de ce soir, et du retrait de ce fameux tableau qui commençait à faire sensation.

Mais, à une prochaine rencontre, je vous demanderai, avec un peu de votre encre, quelques billets de votre caisse, pour en acheter des drapeaux aux archers nécessiteux.

Au revoir.

A. TAVERDON.

—

Les membres honoraires de la *Grande-Harmonie* sont prévenus que, la semaine prochaine et la semaine suivante, les répétitions générales qui se font dans les jardins du local, auront lieu le mardi au lieu du vendredi, soit les mardis 5 et 12 courant.